

DÉCHETS ET ENCOMBRANTS MÉNAGERS PENDANT LES DÉMÉNAGEMENTS



Difficulté du projet



Coût du projet



Durée de l'action

2 jours (à renouveler en fonction des phases de déménagement) + module de formation de 1h30.

Maître d'ouvrage de l'action

Qui est responsable de l'action ?
Anabelle Depret
Service Ecologie Urbaine
de Valenciennes Métropole

Contexte & description de l'action

A Anzin et dans le cadre de l'atelier « Renforcer la gestion des déchets et encombrants ménagers » visant à préparer la convention G.U.P., un grand nombre de partenaires étaient présents : Valenciennes Métropole, Bailleurs, Sous-Préfecture, Ageval, Comité de Quartier... Lors de cette rencontre, le Service Ecologie Urbaine de Valenciennes Métropole a proposé de mettre à disposition des bennes afin de faciliter les déménagements au sein du quartier Carpeaux.

Deux bennes ont été mises à disposition des habitants en présence des gardiens du bailleur et d'un agent municipal. Des membres du Comité de Quartier se sont également proposés pour aider les familles à faire le tri des encombrants. Au préalable, les agents du bailleur, l'agent municipal et les membres du Comité de Quartier ont été formés au tri sélectif et à la gestion des encombrants par les ambassadeurs du tri de la C.A.V.M. (certains déchets devant être refusés).

Objectifs opérationnels de l'action

- Informer et sensibiliser les professionnels et habitants relais à la gestion des encombrants
- Assurer le ramassage des encombrants pendant les phases de déménagements
- Favoriser l'appropriation du futur logement en permettant le tri avant l'entrée
- Lutter contre les décharges sauvages
- Renforcer le partenariat entre le bailleur, la ville d'Anzin et Valenciennes Métropole
- Créer des relations de solidarité entre les habitants du quartier
- Sensibiliser les habitants sur les conditions d'accès aux déchetteries

Parties prenantes et organisation des équipes et relation

(partenaires, acteurs ressource, réunions...)

Valenciennes Métropole, Partenord Habitat, Comité de Quartier, Ville d'Anzin.

DÉCHETS ET ENCOMBRANTS MÉNAGERS PENDANT LES DÉMÉNAGEMENTS

Mobilisation des habitants du quartier ou du reste de la ville sur l'action. Quel moyen ?

Les membres du comité de quartier sont impliqués sur un grand nombre de réunions de concertation : ateliers G.U.P., comité technique G.U.P., comité technique de relogement, réunions

de concertation sur l'aménagement des espaces publics...
Le bailleur a informé les familles concernées par les relogements des dates de mise à disposition des bennes.

Atouts et faiblesses de l'action

Cette action nécessite une forte implication de la part du bailleur et de la ville (mise à disposition d'agents), ainsi qu'une bonne coordination. De plus, il est nécessaire d'anticiper et de regrouper les déménagements pour organiser en amont la mise à disposition de bennes.

Certaines familles concernées par les relogements n'ont plus les capacités physiques, les réseaux relationnels, ou les moyens de locomotion adaptés pour transporter leurs encombrants jusqu'à la déchetterie. De ce fait, cette action semble avoir été une opportunité pour pallier à ces difficultés et faciliter les déménagements.

Moyens mobilisés pour l'action (humains, matériels, logistiques...)

Les agents du bailleur et de la ville, ainsi que des membres du comité de quartier ont été mobilisés sur cette action.

Au préalable, une séance de formation a été délivrée par les ambassadeurs du tri du service Ecologie Urbaine de Valenciennes Métropole avant la mise à disposition des bennes.

Pour aller plus loin (site, bibliographie, actions...)

Les habitants du quartier Dutemple à Valenciennes, concernés par la Rénovation Urbaine ont également bénéficié de bennes lors de leurs déménagements.

Personnes à contacter pour plus d'informations

Anabelle DEPRET

Service Ecologie Urbaine de Valenciennes Métropole.
adepret@valenciennes-metropole.fr

Aline CATTEAU

Agent de développement, chargée de la GUP – Mairie d'Anzin
acatteau@ville-anzin.fr

avec la participation de :

